



## BUREAU COORDONATEUR ENFANTS SOLEIL

5694, rue Laurendeau  
Montréal QC H4E 3W4  
Téléphone : (514) 687-3866 # 239  
Télécopieur : (514) 700-0707

### Liste des documents requis pour la demande de reconnaissance

#### Formulaires à compléter pour la requérante :

- Demande de reconnaissance
- Questionnaire pour requérante
- Menu type
- Horaire type
- Planification hebdomadaire d'activités (exemple)
- Procédure d'évacuation en cas d'urgence
- Engagement, Programme établissant un incitatif financier visant le recrutement de RSG

#### Documents à fournir par la requérante :

- Programme éducatif

#### Preuves à fournir par la requérante :

- Copie son acte de naissance, ou de sa carte de citoyenneté canadienne, ou de sa carte de résident permanent ou de tout autre document établissant son identité, la date de sa naissance et son droit de travailler au Canada.
- Certificat médical (datant de moins de 6 mois)
- Copie d'une carte de secourisme datant d'au plus 3 ans attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance.
- Copie des preuves de formations ; 45 heures **si la formation date de plus de 3 ans au moment de la demande, elle ne sera pas acceptée.**

À moins qu'elle ne soit titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'éducation à l'enfance ou de toute autre équivalence reconnue par le ministère, la requérante doit avoir réussi, dans les trois ans précédant sa demande de reconnaissance, une formation d'une durée d'au moins 45 heures portant notamment sur :

- 1° le rôle d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial;
- 2° le développement de l'enfant;
- 3° la sécurité, la santé et l'alimentation;
- 4° le programme éducatif prévu par la Loi.

Au moins 30 de ces 45 heures de formation doivent porter sur le développement de l'enfant et le programme éducatif.

Si votre formation de 45 heures date de plus de 3 ans, vous devez la refaire.



## BUREAU COORDONATEUR ENFANTS SOLEIL

5694, rue Laurendeau  
Montréal QC H4E 3W4  
Téléphone : (514) 687-3866 # 239  
Télécopieur : (514) 700-0707

Si votre formation a été complétée plus de 1 an avant la demande de reconnaissance, vous devez avoir suivi 6 heures de perfectionnement dans l'année précédant la reconnaissance.

- La preuve de perfectionnement d'une durée minimale de 6 heures. Au moins 3 de ces 6 heures doivent porter sur le développement de l'enfant et le programme éducatif prévu par la Loi (si applicable)
- Preuve de l'absence d'empêchement valide ainsi que la demande de vérification.

Puisque les délais requis pour obtenir l'attestation d'absence d'empêchement peuvent être longs, il est recommandé d'effectuer ces demandes dès que vous entreprenez les démarches en vue d'obtenir une reconnaissance. Pour faire une demande, vous devez prendre rendez-vous au bureau coordonnateur. Chaque personne devant être l'objet d'une vérification doit se présenter en personne avec deux preuves d'identité avec photo et 75\$ (paiement par débit Interac seulement). Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec nous au 514-687-3866 poste 239 ou [requerante@cpeenfantssoleil.org](mailto:requerante@cpeenfantssoleil.org)

- Preuve de la formation hygiène et salubrité alimentaire (MAPAQ)
- Si la résidence abrite une arme à feu, une copie du certificat d'enregistrement de cette arme ou son numéro d'immatriculation.
- La preuve de couverture d'une police d'assurance-responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ pas sinistre, dont la garantie s'étend aux activités de la responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne qui l'assiste et des remplaçantes (***peut être fourni à la fin du processus***)

### Preuves pour famille ou autre(s) personne(s) qui réside(nt) dans la demeure :

- Copie de l'acte de naissance ou toute preuve établissant l'identité de tous les enfants de la requérante ou des enfants vivant dans la demeure (enfants de moins de 18 ans)
- Preuve de l'absence d'empêchement valide (Personne de 18 ans et plus)

### Preuves assistante :

- Preuve de l'absence d'empêchement valide ainsi que la demande de vérification

### Preuves remplaçante occasionnelle :

- Preuve de l'absence d'empêchement valide ainsi que la demande de vérification

**Les originaux doivent être apportés lors du rendez-vous pour le dépôt du dossier complet afin que les documents puissent être «certifiés conformes aux originaux».**